



**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'OMBUDSMAN DE MONTRÉAL  
L'équité fiscale interpelle l'Ombudsman**

**Montréal, le 21 juin 2016** – Dans son 13<sup>e</sup> rapport annuel, le bureau de l'OMBUDSMAN DE MONTRÉAL souligne qu'il est de plus en plus souvent interpellé dans des dossiers liés à la fiscalité municipale. Seuls les élus ont juridiction pour décider de la nature et des paramètres de taxation, mais l'ombudsman peut intervenir pour assurer une application juste et équitable de ces règles, par l'administration municipale. Ses interventions permettent souvent de corriger des situations où les citoyens s'estiment lésés.

**Des exemples de dossiers réglés en 2015**

Après que l'ombudsman lui eut soumis un argumentaire détaillé et très étayé, la Ville a finalement remboursé un propriétaire toutes les taxes d'améliorations locales qui lui avaient été facturées en trop entre 2000 et 2014, avec intérêts, pour un montant total de près de 27 000 \$. La Ville avait initialement invoqué une prescription prévue au *Code civil* pour ne rembourser que les trois dernières années.

L'ombudsman est également intervenue en faveur d'un commerçant dont le compteur d'eau défectueux enregistrait une consommation excessive, depuis 2012. La Ville a remplacé le compteur en juin 2013 : elle a, par la suite, ajusté la facture de premiers mois de 2013, sans tenir compte de 2012. Après analyse du contexte particulier de ce dossier, l'ombudsman s'est ensuite appuyée sur une disposition réglementaire spécifique pour obtenir que la facture de 2012 soit également révisée. Ce commerçant a donc reçu un remboursement total de 8 300 \$.

**En 2016**

L'OMBUDSMAN DE MONTRÉAL traite actuellement des plaintes de propriétaires qui se sont soudainement vus imposer des taxes annuelles d'occupation du domaine public, alors que la configuration et les dimensions de leur propriété n'ont pas changé depuis nombre d'années. Dans un autre dossier, la facture d'eau de commerçants d'une même catégorie, dans un même arrondissement, ne serait pas calculée de la même façon.

« Ces situations nous interpellent, du point de vue de l'équité fiscale. Nous poursuivons donc nos enquêtes pour bien comprendre le contexte et nous assurer que les montants facturés sont réellement justifiés et équitables », a précisé M<sup>e</sup> Savard.

Le Rapport annuel 2015 et de nombreux tableaux complémentaires sont disponibles sur le site Web de l'**OMBUDSMAN DE MONTRÉAL**. Rappelons que l'**OMBUDSMAN DE MONTRÉAL** a traité un nombre record de **1 802** dossiers en 2015 dont **1 731** nouvelles plaintes, soit **322** de plus que l'an dernier.

#### **À propos de l'OMBUDSMAN DE MONTRÉAL**

Créé en 2003, le bureau l'**OMBUDSMAN DE MONTRÉAL** compte une équipe de neuf personnes incluant l'ombudsman. Il intervient en dernier recours, pour s'assurer que les droits municipaux des citoyens soient respectés et que leurs dossiers soient traités avec respect, justice et équité par tous les intervenants municipaux. Ce service **gratuit et facilement accessible** contribue à la promotion d'une culture axée sur la qualité des services, une plus grande transparence et un processus décisionnel juste et équitable, au sein de la Ville de Montréal.

L'ombudsman offre également le seul recours possible pour assurer le respect de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, par les gestionnaires et employés municipaux ainsi que par les élus.

Le Rapport annuel 2015 et ceux des années précédentes sont disponibles sur le site Web de l'**OMBUDSMAN DE MONTRÉAL** : <http://ombudsmantemontreal.com>.

- 30 -

Renseignements : Caroline Bergevin  
514 849-4554  
[caroline.bergevin@cominfrarouge.com](mailto:caroline.bergevin@cominfrarouge.com)